

## RÈGLES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE FRANCE 2024-2025

### ANNEXE 2 : RELATIVE AU COLLECTIF PARA AVIRON

#### Principes de sélection pour la constitution des équipages de l'Équipe de France 2025 en vue des Championnats d'Europe et du Monde de PARA AVIRON

##### Sélection individuelle

La sélection individuelle se basera sur les résultats obtenus lors de la saison internationale 2024 et notamment sur les Jeux Paralympiques de Paris 2024. Elle sera complétée par :

- Le championnat de France indoor du 1er février à Paris,
- Des championnats interrégionaux du 29 et 30 mars (pour les 1x PR1, PR2 et PR3 couple),
- Le championnat de France en bateaux courts du 12 et 13 avril à Cazaubon (pour les 1x PR1, PR2 et PR3 couple),
- Les parcours chronométrés pouvant être nécessaires pour les bateaux d'équipages PR2 et PR3,
- Les contrôles d'entraînement et parcours chronométrés organisés en stage.

Cette liste est susceptible d'être modifiée en fonction des besoins de sélection et de programmation.

Pour la catégorie PR3 pointe, l'influence forte du guide en deux sans barreur ne permet pas suffisamment d'évaluer les individus. Il est néanmoins fortement recommandé de participer aux championnats de France en bateaux courts du 12 et 13 avril 2025 à Cazaubon en deux sans barreur, notamment pour la formation technique et pédagogique, néanmoins, cette épreuve ne sera pas prise en compte dans le chemin de sélection.

##### Sélection collective

Suite à la sélection individuelle, les performances réalisées en bateau lors des stages d'entraînement et en compétitions internationales permettront :

- De valider les choix effectués, tant en termes d'embarcations qu'en matière de composition des équipages,
- De décider des éventuels réajustements à opérer pour la suite de la saison sportive.

Les championnats et régates permettant de tester des embarcations individuelles et collectives seront les suivantes :

- Championnats d'Europe, Plovdiv, BUL (29 mai - 1er juin 2025)
- Régates Internationales, Vaires sur Marne, FRA (07 – 08 juin 2025)
- Coupe du monde II, Lucerne, SUI (27 - 29 juin 2025)

L'objectif prioritaire de la saison 2025 étant les Championnats du monde, Shanghai, CHN (21 - 28 septembre 2025).

**Les propositions de sélection nominative pour les Championnats du Monde seront arrêtées après la Coupe du Monde de Lucerne (à partir du 1er juillet 2025)**

Un examen médical spécifique et approfondi sera effectué par l'équipe d'encadrement médicale de l'équipe de France Para-Aviron lors du stage terminal et avant le départ pour les Championnats du Monde. La participation aux Championnats du Monde pourra être refusée à tout(e) sportif(ve) dont l'état de santé ne permettrait pas un déplacement dans des conditions indispensables à la préservation de son intégrité physique ou serait de nature à nuire à sa capacité de performance ou à celle du collectif.

**A noter**

Dans le secteur para-aviron, où la détection de rameurs (ses) à fort potentiel peut être effectuée en cours de saison sportive, y compris par transfert des sportifs issus d'autres disciplines, il est admis que les performances de ces nouveaux pratiquants (tes), notamment réalisées lors des stages d'entraînement, pourraient leur permettre de prétendre à la sélection en équipe de France Para-Aviron.

Dans le mouvement paralympique, les doubles projets de disciplines sportives peuvent exister. Pour les athlètes identifiés dans ces dispositifs et démontrant un niveau de performance attendu, il peut être envisagé des dispositions particulières, notamment en termes d'adaptations de calendrier et d'échéances de sélection, afin de favoriser la réussite des deux pratiques.



Charles DELVAL

Responsable du collectif Para-Aviron



Sébastien VIEILLEDENT OLY

Directeur Technique National  
Directeur Général